



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0275**

Objet : FEDER 2023 – Déploiement de la vidéo-protection sur le territoire – Modalités de financement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUL. 2023
et publié le

04 JUL. 2023

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération n° DEL-2021-0264 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 28 juin 2021 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la délibération n° DEL-2022-0262 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 27 juin 2022 attribuant délégation au Président en matière de sollicitation de subvention,

Vu le Document de Mise en Œuvre (DOMO) du programme AURA FEDER/FSE+ et FJT dont la Région est l'autorité de gestion,

Le Document de Mise en Œuvre (DOMO) du programme AURA FEDER/FSE+ et FJT dont la Région est l'autorité de gestion prévoit un appel à projets pour la mise en œuvre de sa priorité 5 « Approches territoriales ».

La Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) est candidate à l'action 2.2 « Renforcer la sécurité dans les espaces publics » pour le déploiement de la vidéo-protection sur le territoire du Grésivaudan.

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté de communes Le Grésivaudan a décidé de porter un projet de vidéo-protection pour lutter contre l'accroissement de la délinquance qui pénalise l'aménagement et le développement de son territoire.

A ce titre, ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) du Grésivaudan au titre du renforcement du territoire par la mise en place d'équipements et infrastructures performants.

Il s'inscrit également dans le cadre de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance, cosignée par la Préfecture, le Parquet, la CCLG, l'Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'Education Nationale et le Département de l'Isère.

Le budget de l'opération est évalué à 1 259 372.23 € HT dont 1 249 250.03 € de dépenses éligibles.

Le plan de financement du projet proposé est le suivant :

	Montant HT
Etat FIPD	50 000 €
Région AURA	268 182 €
Subvention sollicitée du FEDER	499 700.01 €
Autofinancement	431 368.02 €
TOTAL	1 249 250.03 €

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **De confirmer l'opération de déploiement de la vidéo-protection sur le territoire ainsi que son plan de financement prévisionnel ;**
- **De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

26 JUIN 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.